

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODÈLES

n° 90.0.03.352.2.0 du 28 décembre 1990

**Compteurs de volume de gaz à parois déformables MAGNOL
modèles SA/20 M de désignation G 2,5 et S6/20 M de désignation G4**

Le présent certificat est établi en application de la directive 71/316/CEE du 26 juillet 1971 modifiée, relative aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 71/318/CEE du 26 juillet 1971 modifiée, relative aux compteurs de volume de gaz, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié, relatif à l'application des prescriptions de la Communauté Économique Européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, du décret n° 73-789 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la Communauté Économique Européenne au contrôle des compteurs de volume de gaz et du décret n° 72-866 du 6 septembre 1972 réglementant la catégorie d'instruments de mesurage : compteurs de volume de gaz.

Fabricant :

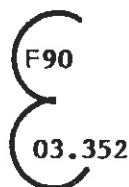
ÉTABLISSEMENTS MAGNOL, 3, rue des Aérostiers, ZI des Richardets, 93160 Noisy le Grand.

Caractéristiques :

Les principales caractéristiques des compteurs de volume de gaz faisant l'objet du présent certificat sont les suivantes :

Modèle	Q Max (m ³ /h)	Q Min (m ³ /h)	Volume cyclique (dm ³)	Pression maximale de fonctionnement (bar)	Valeur minimale du diamètre intérieur des tubulures entrée-sortie (mm)
SA/20 M	4	0,025	1,2	0,5	14
S6/20 M	6	0,04	1,2	0,5	23,3

Signe d'approbation C.E.E. de modèle :



Dépôt de modèle :

Un ensemble de plans de construction permettant d'identifier le modèle est déposé :

- à la sous-direction de la métrologie
- à la direction régionale de l'industrie et de la recherche Ile-de-France.

Validité :

Le présent certificat a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

Annexes :

Notice descriptive.

Plan de scellement n° 5435.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur général
de l'industrie :
L'Ingénieur général des Mines,
M. GERENTE.

Compteurs de volume de gaz à parois déformables MAGNOL modèles S4/20 M de désignation G 2,5 et S6/20 M de désignation G4

NOTICE DESCRIPTIVE

I - DESCRIPTION

Les compteurs de volume de gaz MAGNOL modèles S4/20 M et S6/20 M sont des compteurs secs à deux membranes et à distribution alternative par tiroirs.

L'enveloppe des compteurs est en tôle emboutie et se compose de deux parties assemblées au moyen d'une agrafe sertie, rendue étanche par une pâte servant de joint.

Sur la partie supérieure se trouvent deux raccords filetés en laiton sertis, dont l'étanchéité est réalisée au moyen d'un joint torique.

Sur cette même partie de l'enveloppe, une flèche emboutie indique le sens de circulation du gaz.

Le bloc mesureur se compose d'une coquille interne double en matière plastique sur laquelle sont serties deux coquilles métalliques, l'ensemble constituant les chambres de mesure. Une membrane synthétique est positionnée entre chaque coquille métallique et en matière plastique.

Sur chaque membrane est fixé, un drapeau constitué d'une plaque d'appui en matière plastique et d'un renfort de membrane, d'un levier de membrane et d'un levier de distribution. Ces drapeaux transmettent le mouvement des membranes aux tiroirs et à l'axe manivelle entraînant le dispositif indicateur.

Le bloc de distribution et le collecteur de sortie sont fixés au-dessus des chambres de mesure.

Le dispositif indicateur est placé sur la face avant du compteur dans un boîtier en tôle métallique, vissé sur l'enveloppe. Une fenêtre en plastique transparent ferme le boîtier. Elle est fixée par deux pièces de verrouillage en matière plastique assurant l'inviolabilité.

Ces pièces reçoivent la marque de scellement C.E.E.

Ce dispositif indicateur est composé d'une cage en plastique supportant huit tambours gradués.

Le dernier tambour est chiffré par dm^3 , et l'échelon de graduation est de $0,2 \text{ dm}^3$.

L'ajustage du compteur peut se faire par pallier de $0,25 \%$ à l'aide de couples de roues dentées.

La plaque signalétique, précisant les caractéristiques des compteurs est fixée à l'intérieur de la fenêtre.

II - DÉNOMINATION COMMERCIALE

Selon la valeur de l'entraxe, distance entre les raccords entrée et sortie, les compteurs ont les dénominations commerciales suivantes :

Entraxe (mm)	Désignation G	Dénomination commerciale
110	2,5	S4/20 M
	4	S6/20 M
160	2,5	S4/20 M 1
	4	S6/20 M 1
152	2,5	S4/20 M 2
	4	S6/20 M 2

Compteurs de volume de gaz à parois déformables MAGNOL
S4/20 M de désignation G 2,5 et S6/20 M de désignation G4

Plan de scellement

N° 5435

